

CALENDRIER 2020-2021 – CENTRE D'ÉTUDES DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

	Trimestre automne 2020	Trimestre hiver 2021	Trimestre été 2021	Demi-trimestre mai-juin 2021	Demi-trimestre juillet-août 2021
Début du trimestre	31 août	11 janvier	3 mai	3 mai	30 juin
Activités de la Rentrée	2 et 3 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	22 septembre ¹	27 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	22 septembre ¹	27 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	1 ^{er} décembre ²	1 ^{er} avril ²	7 juillet ²	Voir note ⁽²⁾	Voir note ⁽²⁾
Fin du trimestre	23 décembre	30 avril	27 août	29 juin	27 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	s/o	16 mai 28 et 29 août	16 mai	28 et 29 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 7 septembre Jour de l'Action de grâce : 12 octobre	Vendredi saint : 2 avril Pâques : 3 au 5 avril	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 2 juillet	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 2 juillet
Journées réservées aux activités étudiantes	3 septembre	27 janvier 30 avril (à compter de 17 h)	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	19 au 23 octobre	1 ^{er} au 5 mars	28 juin au 2 juillet	s/o	s/o
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	Reportée en 2021	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	21 au 24 mai	21 au 24 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*